

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21/09/2009 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents : 19

L'an 2009 et le 21 Septembre à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : Mme FISCHER Evelyne, MM : BRACONNIER Armand, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MARTIN Etienne, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHLOSSER Charles, SIBLER Alphonse, WEISBECKER Jean

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BERTRAND Jean-Louis, SCHERTZ Christophe

Invité(s) : MM : FABACHER Edmond, LOBSTEIN Jacques

Date de convocation : 16/09/2009

Date d'affichage : 17/09/2009

Mise en place des boitiers de vote électronique, explications et tests en vue de leur utilisation en conseil communautaire.

Rappel : séminaire du 26 septembre : présents.

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. KREISS Alfred, 3ème vice-président, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du bureau du 22.06.2009.

Attribution de subventions "entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial".

Attribution de subventions "classes de découvertes" du collègue Mac Mahon de Woerth.

Attribution de subventions "classes de découvertes" du collègue de l'outre forêt de Soultz-sous-Forêt.

Attribution de subventions "classes de découvertes" du collègue du séminaire des jeunes de Walbourg.

Fédération des stations vertes : déclassement de la communauté de communes au profit des communes de Lembach et Morsbronn-les-Bains.

Approbation du compte-rendu du bureau du 22.06.2009.

Le compte-rendu a été envoyé avec l'invitation. Le compte-rendu est approuvé à la majorité, une voix contre et une abstention.

012.2009 B : Attribution de subventions "entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 15 septembre 2009.

Entendu l'exposé du vice président M. Rutsch,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à la majorité, une voix contre et une abstention:

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

- Peinture

724,50 € (315 m² x 2,3 €) à Marc REYMANN (Woerth)

575 € (250 m² x 2,3 €) à Gustave HENTZ (Lembach)

736 € (320 m² x 2,3) à Armand WILD (Preuschkendorf)

- Peinture, enduit à la chaux

787,40 € (254 m² x 3,1 €) enduit
584,20 € (254 m² x 2,3 €) peinture
soit un total de 1 371,60 € à Frédéric STUMPF (Langensoultzbach)
313,10 € (101 m² x 3,1 €) enduit
232,30 € (101 m² x 2,3 €) peinture
soit un total de 545,40 € à Steve FERTIG (Oberkutzhausen)

- Peinture, ouvertures en bois

437 € (190 m² x 2,3 €) peinture
308 € (8 paires de volets x 38,5 €) ouvertures en bis
soit un total de 745 € à Fabrique de l'Eglise Cathdique (Lembach)

- Couverture, ouvertures en bois, peinture

874 € (380 m² x 2,3 €) peinture
462 € (2u x 38,5 €) fenêtres (10 paires x 38,5) voûts (ouvertures en bois)
682 € (220 m² x 3,1 €) couverture
soit un total de 2 018 € à Eglise protestante (Morsbronn-les-Bains)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

013.2009 B : Attribution de subventions "classes de découvertes" du collège Mac Mahon de Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la demande de subvention du 19 mai 2009 du collège Mac Mahon de WOERTH, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Auvergne, mai 2009, et pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Italie, mai 2009,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours " classes découvertes " comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Entendu l'exposé du vice président M. Kreiss,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

· décide d'appliquer le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, pour les élèves du territoire Sauer-Pechelbronn, et de verser :

Pour le séjour " classes découvertes " en Auvergne : 100 élèves pendant 7 jours :

$$100 \times 7 \times 3 \text{ €} = 2100 \text{ €},$$

Pour le séjour " classes découvertes " en Italie : 19 élèves pendant 7 jours :

$$19 \times 7 \times 3 \text{ €} = 399 \text{ €}.$$

014.2009 B : Attribution de subventions "classes de découvertes" du collège de l'outre forêt de Sultz-sous-Forêt.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la demande de subvention du 18 juin 2009 du collège de l'Outre Forêt de Sultz-sous-Forêts, pour la sortie des élèves classe de découverte, séjour en Italie, juillet 2009,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours " classes découvertes " comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Entendu l'exposé du vice président M. Kreiss,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

· décide d'appliquer le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, pour les élèves du territoire Sauer-Pechelbronn, et de verser :

Pour le séjour " classes découvertes " en Italie : 4 élèves pendant 7 jours :

4 x 7 x 3 € = 84 €.

015.2009 B : Attribution de subventions "classes de découvertes" du collège du séminaire des jeunes de Walbourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les demandes de subvention du 9 juillet 2009 du séminaire des jeunes de WALBOURG, pour la sortie des élèves, classe de découverte, voyages listés ci-dessous,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours " classes découvertes " comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu les délibérations n° 043/2006 et n° 044/2008 du conseil communautaire du 7 avril 2008 donnant délégations au bureau et au président,

Entendu l'exposé du vice président M. Kreiss,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

· décide d'appliquer le dispositif d'aide octroyé aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 3 € par élève et par jour, pour les élèves du territoire Sauer-Pechelbronn, et de verser :

Pour le séjour " classes découvertes " à la villa LE RIESACH de Niederbronn-les-Bains et au Liebfrauenberg à Goersdorf : 26 élèves pendant 5 jours

$$26 \times 5 \times 3 \text{ €} = 390 \text{ €},$$

Pour le séjour "classes découvertes " séjour ski et découverte de la montagne à Samoens : 8 élèves pendant 6 jours

$$8 \times 6 \times 3 \text{ €} = 144 \text{ €},$$

Pour le séjour "classes découvertes " voyage à CONQUES en Aveyron : 17 élèves pendant 7 jours

$$17 \times 7 \times 3 \text{ €} = 357 \text{ €},$$

Pour le séjour "classes découvertes " voyage linguistique à Hambourg : 7 élèves pendant 6 jours

$$7 \times 6 \times 3 \text{ €} = 126 \text{ €},$$

TOTAL de l'ensemble des séjours : 390 + 144 + 357 +126 = 1 017 €

M. Fuchs arrive en séance.

016.2009 B : Fédération des stations vertes : déclassement de la communauté de communes au profit des communes de Lembach et Morsbronn-les-Bains.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la qualité de membre de la fédération des stations vertes de la communauté de communes,

Considérant que depuis 2008 seules les communes peuvent prétendre au label " Station Verte " à condition de répondre aux nombreux critères fixés par le conseil d'administration et d'en faire la demande expresse. Les communautés de communes ayant porté ce label ne sont donc plus éligibles.

le bureau, après en avoir délibéré et à la majorité, une abstention :

- décide de demander la radiation de la communauté de communes de la fédération française des stations vertes de vacances**

INFO.2009 B : Préparation du prochain conseil communautaire.

Le 12 octobre 2009, à 19h30 à la maison des services et des associations à Durrenbach.

Ordre du jour prévisionnel :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Communication des comptes rendu des réunion du bureau du 22.06 et 21.09.09,
- Approbation du compte rendu de la séance du 06.07.09,
- Présentation du bilan de l'été du service animation,
- Démarche diagnostic partagé enfance jeunesse : rappels et échéancier,
- Charte de développement : validation des enjeux de développement durable du territoire 2010-2020,
- Sageece Seltzbach : Programme d'entretien du Seltzbach et de ses affluents,
- Périscolaire : avenant à la DSP,
- Projet châtaignier interreg IV : projet de valorisation pédagogique et économique,
- CIP : modification de la convention,
- Attributions de compensation pour les communes de l'ex communauté de communes de Pechelbronn,
- Régie MROF : augmentation du montant du fonds de caisse,
- Décisions budgétaires modificatives budgets annexes bâtiments d'activités, CADT, Jardin des Brumes, zac Eschbach, budget principal...
- Création d'une commission consultative des marchés adaptés de plus de 20 000 €,
- Rapports annuels 2008 du SMICTOM, du SDEA, du SIVU Soultz sous Forêts,
- Divers.

Communication : marchés adaptés attribués.

Point CIP : le point est retiré de l'ordre du jour (sans objet),

Point projet châtaigniers : M Schlosser regrette que l'ONF et son pendant allemand ne fait pas partie du programme porté par le parc naturel régional des Vosges du nord. 13 membres du bureau s'abstiennent et 6 membres votent pour le maintient de ce point à l'ordre du jour.

Point commission consultative : proposition de fixer les membres de la commission comme suit : le président et le vice président en charge de l'opération plus deux membres du conseil et de la ou des commune(s) concernée(s).

INFO.2009 B : Divers

Informations :

- réunion d'information (M. Eddy ERB) le 20 octobre à 20h à la salle de réunion de la MDSA.
- réunion des secrétaires de mairie le 20 octobre 2009 à la MDSA.
- offres maîtrise d'oeuvre réhabilitation du gymnase : 8 offres reçues en cours d'analyse.

Points et discussions sur :

– la consultation publique organisée ce dimanche à Obersteinbach eu sujet de la réalisation d'une voirie-piste cyclable transfrontalière entre Obersteinach et Ludwigswinkel. Une majorité des habitants ont répondu par la négative à la question posée.

- transfert de compétence à la communauté de communes pour la réalisation d'un certain nombre de pistes cyclables à déterminer sur le territoire.
- demande du maire de Merkwiler d'être invité aux réunions relatives aux opérations menées par la communauté de communes sur la commune de Merkwiler.

Fait à Durrenbach, le 24/09/2009

Le secrétaire de séance M. KREISS Alfred

Le président,
Jean-Marie HAAS